



Manuel des prélèvements
SERVICE D'ANATOMOPATHOLOGIE



Tables des matières

1. PRESENTATION DU SERVICE D'ANATOMOPATHOLOGIE.....	4
2. GENERALITES	5
3. PRESCRIPTION et obligation légale	6
4. PROCEDURES D'ACHMINEMENT	7
4.1.1. PRELEVEMENT ANATOMOPATHOLOGIQUE urgent.....	7
4.1.2. MEDECINS INTERNE A LA CLINIQUE	7-8
4.1.3. MEDECINS EXTERNE A LA CLINIQUE	8
4.1.4. SECURITE ET HYGIENE.....	8
5. CONDITIONS GENERALE POUR LA FIXATION D'UN PRELEVEMENT	9
5.1.1. PRELEVEMENT HISTOLOGIQUE	
5.1.1.1.1. Extemporannée.....	9
5.1.1.1.2. Biopsie et pièce opératoire	10
5.1.2. CYTOLOGIE	
5.1.2.1.1. Cytologie gynécologique	10
5.1.3. Cytologie non gynécologique.....	11
6. ANALYSE COMPLEMENTAIRE.....	11
6.1.1. MATERIEL DISPONIBLE AU LABORATOIRE	12-13
6.1.2. COMMANDE MATERIEL	14
6.1.3. TRANSMISSION DES RESULTATS.....	14
6.1.4. DELAI D'OBTENTION DES RESULTATS	15

PRESENTATION DU LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE (LAP)

LOCALISATION

Service d'Anatomie Pathologique
Clinique Notre Dame de Grâce
Chaussée de Nivelles 212,
6041 Gosselies

Le laboratoire se situe au rez de chaussée de la clinique, sur la route 085

L'accès au laboratoire est limité, une sonnette est à votre disposition pour vous annoncer.

HEURE D'OUVERTURE

Heure d'ouverture du secrétariat

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30
et 13h00 à 15h



071/37.90.30



071/37.90.76

Heure d'ouverture de la technique

Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00



071/37.90.20

CONTACTS

ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUE

Chef de service : Dr. Pierre Lacreman

Anatomopathologiste : Dr. Eric Lemaire

Anatomopathologiste : Dr. Stéphanie Rizzo

CELLULE QUALITE

Coordinatrice qualité sécurité (hôpital): Valérie Dujeu

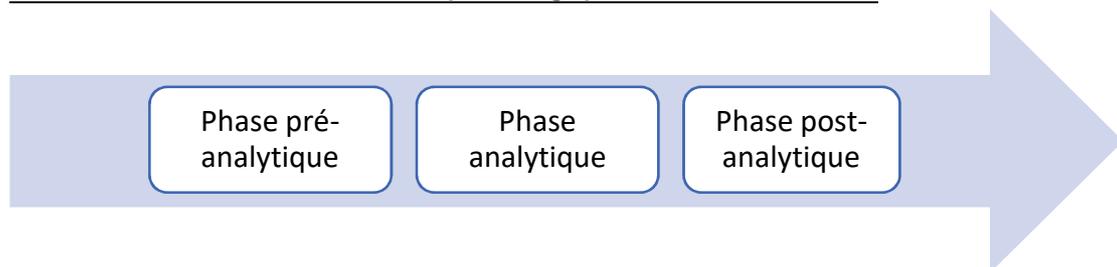
Responsable opérationnel et qualité (LAP): Elodie Zwerts

GENERALITES

EXAMEN ANATOMOPATHOLOGIQUE

L'anatomopathologie consiste en l'étude morphologique des anomalies macroscopiques et microscopiques des tissus biologiques et des cellules pathologiques prélevés sur un être vivant ou mort.

Processus de l'examen anatomopathologique



✓ Phase pré-analytique

Ensemble des étapes, dans l'ordre chronologique, commençant par la formulation de la demande d'analyse par le prescripteur (bon de demande), l'identification du patient, le prélèvement du matériel biologique, son acheminement jusqu'au laboratoire, sa réception, son enregistrement et toute autre opération de ce matériel avant le début de la phase analytique.

✓ Phase analytique

Toutes les étapes, dans l'ordre chronologique, de prise en charge technique et d'analyse au microscope optique du matériel biologique humain prélevé.

✓ Phase post-analytique

Ensemble des étapes, dans l'ordre chronologique, comprenant la rédaction du compte-rendu, la revue et validation des résultats, la transmission des résultats validés à leurs destinataires, le stockage, l'archivage et/ou l'élimination du matériel biologique résiduel après analyse de l'échantillon.

PRESCRIPTION et obligation légale

Selon l'**Article 19 de l'Arrêté Royal du 05/12/2011** relatif à l'agrément des laboratoires d'anatomopathologie,

§1. Le dispensateur défini, veille à ce que les échantillons soient accompagnés d'une demande d'analyse avec communication légale et obligatoire par le prescripteur des renseignements suivants ;

1. Une **identification univoque du patient**, à savoir : le nom, prénom, adresse et date de naissance et la **vignette mutuelle** ou le registre national ;
2. Le nom, prénom, adresse et numéro INAMI du **prescripteur** ;
3. Le **type et l'origine** du prélèvement ;
4. La **date** de la prescription et la **signature** du prescripteur ;
5. Les **renseignements cliniques** et exposé du problème ;
6. Les données utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats.
(Pour notre laboratoire la **date et l'heure de la fixation est demandée**) ;



Le **caractère urgent** d'une demande doit être spécifié sur le bon de demande.



En cas de prélèvements à **risque contaminant**, l'indiquer clairement sur la feuille et le sachet de transport.



Les bons de demande d'analyse sont disponibles au LAP (ainsi que sur notre page internet : [Anatomopathologie - Cndg](#)) et peuvent être transmis à la demande du préleveur.

IMPORTANT

En cas d'absence d'information d'identification :

Si une incertitude sur la demande se présente, un prélèvement attribuable à un patient ; le prélèvement sera quand même traité. Une non-conformité sera établie, communiquée au médecin prescripteur et pourra être mentionnée dans le protocole final en cas de risque pour l'interprétation des résultats.

Si l'identification est équivoque, prélèvement non attribuable à un patient ; le laboratoire se réserve le droit de mettre la demande en attente (quarantaine) jusqu'à la confirmation de l'identité du patient par le prescripteur oralement ou par écrit. La personne responsable du prélèvement assumera la pleine responsabilité de sa confirmation. Si cette information ne peut être fournie après contact avec le prescripteur, le prélèvement lui sera renvoyé afin de régulariser la non-conformité.

PROCEDURES D'ACHEMINEMENT

Le service d'anatomo-pathologie réceptionne les prélèvements de 8h à 16h00 les jours ouvrables :

- ✓ Le prélèvement, correctement identifié et fixé, est accompagné d'un bon de demande d'analyse dûment complété.
- ✓ Le tout dans un sachet à glissière fermé, différent pour chaque patient.
- ✓ Identifier le contenant par une étiquette patient ou, annoter chaque pot/tube de prélèvement à la main (pas de feutre, privilégier le bic).
- ✓ Si plusieurs pots, numéroter et/ou différencier les pots + description des n° sur le bon de demande.

En dehors des heures d'ouverture, les échantillons fixés peuvent être transmis au laboratoire clinique dans l'attente d'une prise en charge par le LAP.

PRELEVEMENT ANATOMOPATHOLOGIQUE **urgent** :

Acheminement en « urgence immédiate »

1. Prévenir le service au **071/37.90.20**, en précisant le service demandeur, la date, l'heure et la nature du prélèvement ;
2. A **remettre en main propre** au personnel d'anatomopathologie ;
3. Mentionner le caractère **urgent sur le bon de demande**.

Tout incident sur le prélèvement qui pourrait avoir un impact sur la qualité des résultats doit être signalé sur le bon de demande.

Afin d'éviter les doubles prescriptions pour les prélèvements histologique et cytologique d'un même patient, une seule demande sera complétée.

MEDECINS INTERNES A LA CLINIQUE :

Consultations :

Les prélèvements peuvent être acheminés par le télétube (627) cependant le dépôt directement au laboratoire pendant les heures d'ouverture dans les bacs prévus à cet effet est à privilégier (risque de prélèvement bloqué dans le télétube, d'ouverture des pots/tubes dû aux chocs,...). En dehors des heures d'ouverture, les prélèvements peuvent être déposés au dispatching du laboratoire clinique.

Les prélèvements sont récupérés au dispatching du laboratoire clinique par le personnel du LAP (8h30 et 13h00).

Bloc opératoire :

Les pièces non fixées doivent être acheminées au LAP endéans la ½ heure pour éviter un temps d'ischémie froide trop prolongée.

Les prélèvements sont récupérés deux fois par jour, le matin (8h15 +-15') et l'après-midi (13h15 +- 15') au monte-charge du laboratoire clinique, suite à l'appel de la personne du bloc opératoire en charge d'envoyer les prélèvements.

Confirmation de la réception des prélèvements de la salle d'opération

Les prélèvements en provenance de la salle d'opération doivent être accompagnés d'un formulaire d'acheminement reprenant tous les prélèvements envoyés ([LAP-FORM-PRANA-02 - Acheminement des prélèvements du QOP vers le LAP](#)).

Ce formulaire spécifie ; le nom du patient, la date de prélèvement, la date d'envoi, le chirurgien responsable, le type d'intervention, le nombre de pot, et le paraphe de la personneresponsible de l'envoi.

La bonne réception des prélèvements sera confirmée via paraphe sur la feuille d'acheminement et renvoyé par télé tube au n°342.

MEDECINS EXTERNE A LA CLINIQUE

Médecins externe (cabinet privé, centre médical, ...) :

Les prélèvements peuvent être acheminés par coursier au dispatching du laboratoire clinique ou directement au LAP, sur demande du prescripteur, par dépôt dans l'un de nos différents centres de prélèvements (<https://www.lbpm.be/patients/les-centres-de-prelevements/>).

SECURITE ET HYGIENE

Il est impératif d'informer le laboratoire sur le statut infectieux avéré ou supposé (HIV, Hépatite C, ...) du prélèvement afin de permettre au personnel de prendre les mesures nécessaires pour la prise en charge du prélèvement.

Cependant, tous les tissus et fluide biologique seront considérés comme potentiellement infectieux par le personnel du LAP.

CONDITIONS GENERALES POUR LA FIXATION D'UN PRELEVEMENT

PRELEVEMENT HISTOLOGIQUE

Extemporané

Domaine d'application : Recherche rapide de lésions cancéreuses par examen macroscopique et histologique par congélation afin d'adapter la procédure chirurgicale aux caractéristiques de la pathologie mise en évidence durant l'intervention.

La pièce est envoyée à frais sans fixateur ni même sérum physiologique accompagné d'un bon de demande clairement rempli.

Pour chaque prélèvement orienté par des fils, il faut préciser l'identification de ces fils sur la demande d'analyse.

Conditionnement : Pot en plastique rigide, fermé hermétiquement et adapté à la taille du prélèvement.

Acheminement spécifique : Les examens extemporanés se font sur rendez-vous préalable et durant les heures ouvrables. En cas d'examen extemporané inopiné, le bloc opératoire contacte au plus vite le laboratoire d'anatomopathologie (071/37.90.20).

Informations à communiquer au LAP :

-  Nom du chirurgien
-  Nom du patient, date de naissance et nature du prélèvement
-  Heure approximative du prélèvement
-  N° de la salle d'opération

Résultats et délai de réponse:

Le résultat de l'examen extemporané est transmis par téléphone par le pathologiste au chirurgien prescripteur (ou son assistant). Le délai de réponse est de +/- 20 minutes (acte technique, lecture par un pathologiste et transmission de l'information en salle d'opération).

Résultats définitifs :

Après l'examen extemporané, les prélèvements reçus ainsi que les pièces suivent le processus d'analyses macroscopiques et microscopiques dans la routine.

Délai de réponse = 2 jours. Les résultats de l'extemporané déjà communiqués sont intégrés au protocole final.

Biopsie et pièce opératoire

La fixation a pour but ; la conservation des structures et le durcissement des pièces. Elle prévient l'autolyse cellulaire et permet la technique histologique et les colorations ultérieures.

Procédure :

- Elle doit se faire endéans l'heure de prélèvement, par immersion du matériel dans un **volume de FORMOL tamponné 4%**  qui doit être égal ou supérieur à **5x** le volume du prélèvement.
- Le pot doit être de **taille adéquate** par rapport au prélèvement.
- Veillez à **fermer correctement le pot** afin d'éviter toute fuite du fixateur.
- Le prélèvement doit être **identifié de manière univoque** et accompagné du bon de demande d'analyse correctement identifié et complété ([LAP-FORM-PRANA-01 – Bon de demande d'analyse](#)).

Durée de fixation (en fonction du rapport volume/volume fixateur-prélèvement) :

- Biopsie : minimum 2h à max 6h.
- Pièce opératoire : 24 à 48h.

L'heure de fixation du prélèvement doit être inscrite sur le bon de demande.

CYTOLOGIE

La cytologie consiste en l'examen microscopique des cellules. Les prélèvements sont obtenus par ponction (utilisation d'aiguille fine, organe profond) ou par brossage (organes superficielles ou accessibles) qui ont été mis en suspension dans un fixateur liquide (éthanol 50% ou équivalent). Les deux techniques peuvent être combinées pour les explorations endoscopiques, accompagné éventuellement d'une biopsie.

Cytologie gynécologique

Domaine d'application :

Dépistage de cancer du col-utérin par examen microscopique des sécrétions cervico-utérines.

Matériel :

Frottis cervico-vaginal conservé en milieu liquide : fixé dans de le fixateur cytologique (éthanol 50% ou équivalent). Pots et brosses fournis à la demande par le laboratoire.

Conditions de stockage : Les prélèvements peuvent être conservés 1 mois à température ambiante dans le bon fixateur (éthanol 50% ou équivalent).

Procédure et fixation :

Après brossage du col, la brosse est remise ensuite dans le flacon contenant le fixateur.

Cytologie non-gynécologique

Domaine d'application :

Dépistage de pathologies cellulaires par examen microscopique. Il s'agit de tous les autres prélèvements qui ne sont pas d'origine cervicale utérine.

Ponctions diverses :

- Pulmonaire : aspiration bronchique, expectoration, liquide broncho-alvéolaire, liquide pleural, brossage bronchique.
- Cyto-ponction d'organes : thyroïde, ganglion, glande salivaire, sein, pancréas.
- Liquide céphalo-rachidien.
- Liquide péritonéal.
- Urines .
- ...

Conditions de stockage : les ponctions doivent être conservées à température ambiante et à l'abri de la lumière.

Procédure et fixation :

Les prélèvements sont fixés dans une solution d'éthanol 50%/équivalent ou dans du Cytorich Red pour les urines.

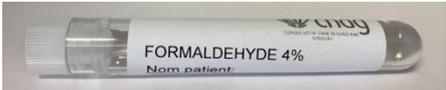
ANALYSES COMPLEMENTAIRES

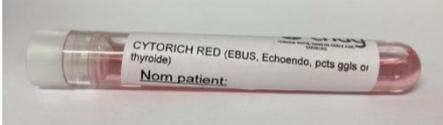
Les analyses complémentaires sont effectuées en collaboration avec les Cliniques Universitaires St-Luc (CUSL).

La technique des analyses immuno-histochimiques est effectuée au service d'anatomo-pathologie des CUSL et interprétées à la CNDG via une navettejournalière.

Les analyses génétiques et de biologie moléculaire sont envoyées CUSL.



Type de prélèvement	Type de récipient	Fixateur
Prélèvement pour analyse extemporanée (Salle d'opération)	Pot sec	RIEN PAS DE FIXATEUR
<p>Prélèvements tissulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Biopsies • Pièces chirurgicales 	<p>Pot 150, 60 ou 20 mL pré-remplis Seau 3 à 10 L (à remplir avec formol disponible en bidons de 5L)</p> <p><u>SEINS</u> : ajouter une compresse/papier absorbant sur la surface du fixateur (immersion 100% dans le fixateur)</p> 	<p>Formaldéhyde 4% Formaldéhyde 4% rosé (biopsies)</p>  <p><i>Volume de formol : 5X le volume du prélèvement</i></p>
Biopsies prostatiques	<p>Tubes pré-remplis</p> 	<p>Formaldéhyde 4%</p> 
Cytologies gynécologiques et aspirations bronchiques	<p>Pot de 60 mL (+ Cervex® Brush ou équivalent pour frottis cervicovaginal)</p> 	<p>Ethanol 50%, EasyFix® (pot couvercle bleu) ou équivalent</p> 
BAL	Pot sec (capuchon rouge ou équivalent)	<p>Pas de fixation si batério demandée puis fixation à l'éthanol 50% (min V/V) pour le LAP</p>

<p>Cytologies autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ponction de sein 	<p>Tubes pré-remplis</p> 	<p>Ethanol 50% ou équivalent</p> 
<p>Cytologies autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ponctions ganglionnaires • Ponctions thyroïde • EBUS et echoendo 	<p>Tubes pré-remplis</p> 	<p>Cytorich Red[®] ou équivalent</p> 
<p>Urines</p>	<p>Pot de 60 mL</p> 	<p>Cytorich Red[®] ou équivalent</p> 

Extrait de la [LAP-PRO-PRANA-04 - Fixation des prélèvements pour acheminement au LAP](#)

Abréviations :

BAL (LBA) : Bronchoalveolar Lavage (Lavage bronchoalvéolaire)	LAP : Laboratoire d'Anatomie Pathologique
EBUS : <i>Endo Bronchial Ultra Sound</i>	LIS : Laboratory Informatic System
FCV : Frottis Cervicovaginal	mL : Millilitre
Formol : Fomaldéhyde 4%	N° : Numéro
H : Heure	QOp : Quartier Opérateur
ID : Identité	V/V : Volume/Volume
L : Litre	X : fois
	% : pourcent

Un bon diagnostic commence par :

Un bon de demande soigneusement complété
+
Un prélèvement fixé dans le bon fixateur (volume supérieur à minimum 5x le
volume du prélèvement)
+
Un pot correctement identifié et fermé

COMMANDE DE MATERIEL

La commande de matériel s'effectue via le bon de commande disponible sur **intranet** ou sur le **site internet**. La demande est à faire parvenir au laboratoire via l'adresse mail anapath@cndg.be.

TRANSMISSION DES RESULTATS

Les comptes rendus d'anatomopathologie validés sont transmis :

- Par diffusion sur Xcare.
- Par courrier aux prescripteurs externes et médecins traitants si spécifié.
- Par diffusion sur le RSW aux prescripteurs externes.
- Par envoi programmé dans les boîtes eHealthBox des prescripteurs.
- Par mail au prescripteur avec adresse vérifiée (sur demande).

Les résultats ne peuvent être communiqués oralement par téléphone par le personnel du laboratoire aux correspondants externes à la clinique (sauf pathologistes)

Les membres du personnel sont soumis au respect du secret professionnel.

DELAI D'OBTENTION DES RESULTATS

Turn Around Time :

(Chiffres de 2019 – chiffres 2023 à analyser par le service informatique)

Histologie

Biopsies: 1 à 2 jours ouvrables

Pièces opératoires: +/- 3 jours ouvrables

Cytologie

Cytologie gynécologique: 10 jours ouvrables

Cytologie non gynécologique: 1 jour ouvrable

Analyse complémentaire

Analyse immuno-histochimique: 2 jours ouvrables

Analyse de biologie moléculaire :

- FISH: 10 jours ouvrables
-
- Typage HPV: 10 à 15 jours ouvrables

